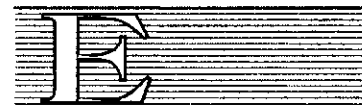


13296



NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr. : LIMITEE

E/ECA/DISD/CODI.2/13
2 septembre 2001

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Deuxième réunion du Comité de l'information
pour le développement (CODI)

Addis-Abeba (Ethiopie)
4 - 7 septembre 2001

**Suivi de la première réunion du Sous-comité de la statistique du
Comité de l'information pour le développement (CODI)**

I. Introduction

1. La première réunion du Sous-comité de la statistique du Comité de l'information pour le développement (CODI) s'est tenue au Siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba du 29 juin au 1er juillet 1999. Le Sous-comité a examiné les points suivants et décidé de mesures de suivi les concernant :

- i) Mise en œuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90 ;
- ii) Evaluation des activités du Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique (CASD);
- iii) Application du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 93) en Afrique ;
- iv) Rapport sur l'exécution des programmes intégrés d'enquêtes auprès des ménages en Afrique depuis les années 1980 ;
- v) Développement des capacités institutionnelles ;
- vi) Système général de diffusion des données ;
- vii) Développement de la statistique en Afrique : perspectives et principaux défis pour l'an 2000 et au-delà ;
- viii) Questions diverses, notamment mesure, collecte et compilation des statistiques sur le VIH/SIDA ; statistiques sur la pauvreté en Afrique ; indicateurs du développement durable ; bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine de la statistique.

2. Le Sous-comité a demandé au secrétariat d'entreprendre un certain nombre d'activités. Le présent document fait rapport sur certaines des activités dont l'exécution avait été confiée au secrétariat, sur les contraintes rencontrées, ainsi que sur les mesures correctives adoptées pour assurer une meilleure réalisation des objectifs du Sous-comité.

II. Activités de suivi

a) Mise en œuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90

3. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Sous-comité avait examiné les recommandations du Plan en ce qui concerne : a) l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba ; b) l'amélioration de la qualité de la production statistique en Afrique; c) la nécessité d'établir des relations fonctionnelles entre les différents acteurs intervenant dans les activités statistiques, à savoir : les producteurs, les utilisateurs et les législateurs ; d) la collaboration avec des institutions sous-régionales telles que AFRISTAT, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), notamment, ainsi que les activités de coordination de la coopération technique dans le domaine de la statistique, à travers le Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique (CASD). Le Sous-comité avait aussi prié instamment les Etats membres d'incorporer une solide composante statistique dans leurs divers programmes et plans, et d'échanger leurs expériences en matière de législation régissant les services statistiques afin d'établir une législation type dont pourraient s'inspirer les différents pays. En ce qui concerne la sensibilisation à l'importance de la statistique et la mobilisation autour des questions d'actualité s'y rapportant, le choix des thèmes de la Journée africaine de la statistique privilégierait les domaines délaissés lors de l'exécution du Plan d'action. Le secrétariat était invité à communiquer les thèmes suffisamment à l'avance pour permettre une bonne préparation de la célébration de cette Journée.

4. En ce qui concerne les diverses recommandations faites au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a terminé l'évaluation du Plan d'action d'Addis-Abeba dont le rapport a été présenté à l'Equipe spéciale lors de la réunion tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), du 23 au 24 avril 2001, puis au CASD lors de sa dixième réunion tenue les 25 et 26 avril 2001, au cours de laquelle il a examiné et approuvé le rapport d'évaluation après en avoir révisé et amélioré certains aspects. Le rapport couvre largement les recommandations issues de la première réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI -1), telles que résumées au paragraphe 3 du présent document.

5. Une réunion du groupe spécial d'experts sur l'organisation et la gestion des Instituts nationaux de statistique (INS) se tiendra également du 5 au 9 novembre 2001. Cette réunion se penchera sur certaines préoccupations exprimées au cours de la première réunion du CODI, en ce qui concerne notamment le cadre juridique des services statistiques.

b) Evaluation des activités du Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique (CASD)

6. Le Sous-comité avait noté avec satisfaction le rôle positif joué par les donateurs dans les travaux du Comité. Par ailleurs, il avait également noté la faible participation des directeurs des services statistiques africains aux réunions annuelles du CASD et du Sous-comité de la statistique du CODI. Il était donc nécessaire de trouver les moyens d'améliorer la participation à ces réunions.

7. Après la première réunion du CODI et compte tenu de ces contraintes, les donateurs ont renforcé leur appui au CASD. En conséquence, le secrétariat a pu terminer l'évaluation du Plan d'action d'Addis-Abeba et disposer de suffisamment de fonds pour organiser la 10ème réunion du CASD et la réunion de son équipe spéciale, avec l'appui du Département pour le développement international (DFID) du Royaume Uni. En effet, au cours des derniers mois de 1999, PARIS21 a vu le jour, après la 9ème réunion du CASD. A la 10ème réunion du CASD, PARIS21 a été invité à participer et a, depuis sa création, œuvré activement pour le développement de la capacité statistique en Afrique. La Banque mondiale a mis sur pied un Fonds d'affectation spéciale pour le développement de la capacité statistique (TFSCB), qui a déjà enregistré un engagement de 5 millions de dollars EU. Le TFSCB est un dispositif mondial géré par la Banque mondiale au nom des donateurs pour aider les pays membres à améliorer leurs systèmes statistiques par le financement de projets et de programmes d'assistance technique. Aussi bien la Banque que PARIS21 ont appuyé le groupe de travail sur le renforcement de la capacité statistique pour le suivi de la pauvreté qui doit se réunir le 3 septembre 2001, dans le cadre de la deuxième réunion du CODI.

c) Application du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 93) en Afrique

8. Le Sous-comité avait pris note du bilan plutôt médiocre de la mise en application du SCN de 1993 en Afrique et prié les gouvernements africains de donner l'attention voulue à l'application du SCN de 1993, durablement, en prenant les mesures qui s'imposent à cet égard et en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans le cadre des stratégies pertinentes à moyen et à long termes.

9. Dans le cadre du suivi de ces recommandations, le secrétariat a poursuivi ses activités de développement des capacités et il a organisé, avec l'appui de partenaires, trois ateliers sur la mise en œuvre du SCN de 1993. Il s'agit de l'Atelier sur les comptes des sociétés dans le cadre du SCN de 1993 (20-24 mars 2000), de l'Atelier sur la mise en application du SCN de 1993, pour le secteur

des ménages en particulier (20-24 novembre 2000) et de l'Atelier sur les classifications économiques et sociales internationales (27 novembre au 1er décembre 2000). De plus amples renseignements sur le contenu et la participation à ces ateliers figurent dans le document annexé au rapport sur les activités statistiques de la CEA.

10. Un projet coréen d'assistance, qui englobait un volet relatif aux comptes nationaux, a permis de poursuivre le financement du programme lancé en 1995 en vue de mettre en place les comptes du secteur institutionnel.

11. L'informatisation de la compilation des comptes nationaux et, de façon générale, des activités statistiques, sera intensifiée dans le but de produire des comptes nationaux précis et comparables en temps voulu.

12. Le Secrétariat continuera d'apporter une assistance technique aux pays de la région. Les organismes de coopération bilatérale et multilatérale sont, quant à eux, invités à lancer, à l'échelle régionale, un programme multiforme et coordonné de cinq ans qui visera à apporter une assistance pour la mise en œuvre du SCN de 1993, en mettant l'accent sur la compilation des comptes du secteur institutionnel. A cet égard, les travaux entrepris au Mozambique et l'expérience acquise à cette occasion constituent un exemple de pratique performante dont devraient s'inspirer les bailleurs de fonds et les autres pays africains. Le travail accompli au Mozambique constitue un progrès sans précédent sur les plans de l'exhaustivité, de la rigueur technique et de la formation. Il a en outre le mérite de découler d'une vision prospective répondant aux besoins du développement.

d) Rapport sur l'exécution des programmes intégrés d'enquêtes auprès des ménages en Afrique depuis les années 1980

13. Le secrétariat avait été prié d'aider les Etats membres à définir, pour les enquêtes, un programme de base devant figurer dans un système de programmes d'enquêtes auprès des ménages et d'apporter un appui technique dans les domaines de la collecte, du traitement et de la diffusion des données. Le Sous-comité avait également recommandé de promouvoir la coopération Sud-Sud et l'assistance technique entre les pays africains, et notamment de revoir les accords institutionnels régissant cette assistance. Un groupe de travail intergouvernemental devait se pencher sur les problèmes qui entravent l'exécution des enquêtes intégrées auprès des ménages et élaborer une stratégie visant à relancer et renforcer les programmes intégrés d'enquêtes auprès des ménages dans les pays africains.

14. Le secrétariat n'a pu entreprendre aucune des activités recommandées par le Sous-comité dans ce domaine. Ces activités étaient inscrites au programme mais elles n'ont pas pu être menées à bien faute de ressources.

15. Le lancement d'un programme de stages à la Division des services d'information pour le développement de la CEA a cependant permis au secrétariat de mener à bien des travaux d'analyse sur les enquêtes intégrées auprès des ménages. Il s'agissait tout d'abord de demander et de collecter des observations sur l'élaboration et la gestion des données relatives aux enquêtes sur les ménages en saisissant les techniques de prédiction des niveaux de dépenses pour évaluer la viabilité des Questionnaires unifiés des indicateurs de développement (QUID) au Ghana et dans d'autres pays africains. Les instruments utilisés à cet effet sont des modèles de régression de différents types. Des travaux d'analyse sont également menés pour expliquer les aspects multidimensionnels de la pauvreté. A cet égard, les principaux outils d'analyse en composantes principales sont appliqués

aux séries de données relatives aux enquêtes intégrées auprès des ménages et aux indicateurs de pauvreté tirés des profils de pauvreté, aux comportements typiques de consommation de base et aux variables socio-démographiques. Tout cela permet d'établir une liste des variables explicatives qui sera utilisée dans les modèles de prédiction de la pauvreté.

16. Le secrétariat a également élaboré une base de données sur les enquêtes démographiques et de santé (EDS) actuellement disponibles en Afrique. Cette base de données renferme des informations sur 29 pays et 48 enquêtes (13 enquêtes supplémentaires ont été menées ou le seront en 2001 et devraient être bientôt publiées). La base de données présente 82 indicateurs choisis pour chacune des enquêtes, aux niveaux national et rural. Elle permet des fonctions d'édition et d'exportation de fichiers. On s'emploie actuellement à l'améliorer en complétant la liste des indicateurs (qui seront portés à 136) et à harmoniser ceux-ci de façon rigoureuse mais en tenant compte des spécificités nationales.

17. La Division des services d'information pour le développement s'attache également à créer une base de données sur les enquêtes concernant le niveau de vie des ménages. Cette base de données donnera une image globale des profils de pauvreté et de l'inégalité dans plusieurs pays africains et à différents niveaux : zones urbaines/zones rurales et échelle régionale, ce dernier niveau présentant quelques difficultés liées à la qualité des données. La base de données présente pour chaque pays différents indicateurs de pauvreté et d'inégalité ainsi que des modules thématiques donnant des indicateurs par quintiles de dépenses. Ces modules se rapportent à des questions telles que l'enseignement et l'alphabétisation, les dépenses et l'équipement domestique des ménages ainsi que d'autres aspects socio-démographiques.

e) **Développement des capacités institutionnelles**

18. Le secrétariat n'a malheureusement pas pu bien tirer profit des possibilités qu'offre l'Institut de formation d'Abidjan, créé conjointement par la BAD, le FMI et la Banque mondiale, pour renforcer les capacités de formation dans le domaine de la statistique. Une recommandation avait été faite à ce sujet aux paragraphes 242, 243 et 244 du « Rapport sur le programme de formation statistique en Afrique : évaluation et perspectives ». Elle a été renouvelée dans le cadre de l'évaluation du Programme d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique en vue de la relance du Programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA).

f) **Système général de diffusion des données**

19. Le Sous-comité avait recommandé aux Etats membres de s'abonner au Système général de diffusion des données, étant entendu qu'il serait, à cet égard, tenu compte de la situation particulière de chacun des abonnés. Le FMI et d'autres partenaires, y compris la CEA, étaient vivement encouragés à associer étroitement les Bureaux nationaux de la statistique au processus de mise en œuvre du Système dans le but de les faire bénéficier d'un appui plus large et de ressources plus importantes au niveau national. L'action du secrétariat dans ce domaine a simplement consisté à envoyer un expert à un atelier organisé conjointement par le FMI, AFRISTAT et la Banque mondiale du 27 mars au 10 avril 2001 à Bamako (Mali). Cet atelier s'est tenu pour aider les Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) désireux de participer au SGDD à préparer les métadonnées nécessaires.

g) Collecte, compilation et mesure des statistiques sur le VIH/sida, l'environnement et la pauvreté en Afrique

20. En raison de l'insuffisance de ses ressources financières et humaines, le secrétariat n'a pas pu entreprendre d'activités statistiques concernant la collecte, la compilation et la mesure des statistiques relatives au VIH/sida. Il a cependant participé aux initiatives récentes concernant la mesure, l'analyse et l'éradication de la pauvreté. C'est ainsi qu'il a fait inscrire le suivi et la mesure de la pauvreté comme thème de la Journée africaine de la statistique pour l'an 2000 et participé à la célébration de cette Journée en Ouganda. Des ateliers ont aussi été consacrés au suivi de la pauvreté en collaboration avec PARIS21 et la Banque mondiale (Equipe spéciale du CASD sur la pauvreté, préparation des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) dans les pays membre de la SADC et dans la Corne de l'Afrique). En outre, un Groupe de travail sur le renforcement de la capacité statistique pour le suivi de la pauvreté, mis en place conjointement par la CEA, PARIS21, la Banque mondiale et d'autres partenaires, a tout récemment fait des recommandations soumises à l'attention du Sous-comité.

21. En ce qui concerne les statistiques de l'environnement, deux ateliers sur la comptabilité, les indicateurs et les statistiques de l'environnement se sont tenus, l'un pour les pays anglophones et l'autre pour les pays francophones.

III. Conclusion

22. L'activité principale prescrite au cours de la période considérée, soit la période écoulée depuis la tenue de la première réunion du Sous-comité de la statistique, a concerné l'évaluation du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique. Cette tâche a été menée à bien et le rapport d'évaluation est soumis pour examen à la présente réunion. La coordination des activités statistiques au niveau sous-régional, ainsi qu'à d'autres niveaux, demeure une question hautement prioritaire. C'est la raison pour laquelle le rapport d'évaluation recommande de se pencher sur cette question, qui a par ailleurs, fait l'objet d'un document élaboré par le secrétariat dans lequel figurent des propositions qui sont soumises à l'examen du Sous-comité.